



UNE QUESTION

JURIDIQUE **OU** SOCIALE

LIÉE À LA **SANTÉ**

*Des écoutants
spécialistes
vous informent
et vous orientent*



SANTÉ INFO DROITS
0 810 004 333
la ligne du **CISS**

Lundi, mercredi et vendredi
de 14 heures à 18 heures
Mardi et jeudi
de 14 heures à 20 heures

Posez également votre question sur : www.leciss.org/sante-info-droits

Quelques questions auxquelles SANTÉ INFO DROITS peut répondre ...

REPRÉSENTANTS DES USAGERS

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS DE REPRÉSENTATION

« Je suis représentant des usagers dans un hôpital. Mes coordonnées ne sont pas dans le livret d'accueil. Comment les patients pourront-ils me contacter en cas de difficulté ? »

STATUT DU REPRÉSENTANT

« Je suis membre de la commission des relations avec les usagers dans un hôpital, elle se réunit toujours en semaine, quels sont mes droits par rapport à mon employeur ? »

USAGERS DU SYSTÈME DE SANTÉ GRAND PUBLIC

DROITS DES MALADES

« Il y a quatre ans, j'ai été hospitalisée. J'ai besoin d'avoir accès à mon dossier médical pour une nouvelle opération. Ce n'est pas trop tard, je peux encore le récupérer ? Comment je dois procéder ? »

ACCÈS ET PRISE EN CHARGE DES SOINS

« Je n'ai pas beaucoup de revenus, je ne peux pas payer de mutuelle mais j'en aurais besoin. Puis-je bénéficier d'une aide ? »

ASSURANCE MALADIE

« Je vais me faire opérer la semaine prochaine, le secrétaire de l'hôpital vient de m'appeler pour me dire que je devrai payer 300 euros non remboursés par la Sécurité sociale. Je ne comprends pas, je suis pourtant à 100%. »

INDEMNISATION

« Malgré des radios très explicites, mon cancer n'a pas été détecté assez tôt. Mon traitement a donc été retardé inutilement et son efficacité a surtout été gravement réduite. Je veux engager une procédure pour que mon préjudice soit indemnisé. Comment faire ? »

DROITS DES USAGERS DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

« Je vis dans une résidence pour personnes handicapées, je ne suis pas d'accord avec le règlement intérieur, à qui m'adresser ? »

DISCRIMINATION

« Un propriétaire d'un logement a refusé de me louer son appartement en raison de mon handicap. Que puis-je faire ? »

PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL ACTEURS ASSOCIATIFS

ACCÈS À L'EMPRUNT

« Je suis assistante sociale hospitalière. Une des personnes que je suis veut acheter un appartement, elle a des problèmes de santé, est-ce que le prêt va lui être accordé ? Elle m'a dit qu'il y avait un questionnaire de santé à remplir... »

TRAVAIL

« J'ai un patient qui m'interroge sur ses droits. Il est en mi-temps thérapeutique depuis 6 mois. Compte tenu de l'évolution de sa situation médicale, il ne semble pas capable de reprendre à temps plein tout de suite. Combien de temps peut-il rester en mi-temps ? Son employeur peut-il le licencier ? »

SECRET MÉDICAL

« Je suis infirmière scolaire. Un mineur qui souhaite absolument garder secret son état de santé vis-à-vis de ses parents risque de devoir subir une intervention chirurgicale. Comment va-t-il pouvoir faire ? »

ET TOUTE QUESTION PORTANT NOTAMMENT SUR

La CMU, l'allocation adulte handicapé, les indemnités journalières et la pension d'invalidité, la médecine du travail, l'accès aux soins des étrangers, la prise en charge des affections longues durée, le consentement aux soins, le médecin traitant, le dossier pharmaceutique, etc



SANTÉ INFO DROITS

s'adresse à toute personne confrontée à des difficultés, des doutes, des interrogations :



pour **LES REPRÉSENTANTS
DES USAGERS DU SYSTÈME DE SANTÉ**

Leurs droits et leurs missions,
le fonctionnement des instances
dans lesquelles ils siègent...



pour **LES USAGERS
et LE GRAND PUBLIC**

Les implications d'ordre juridique
ou social résultant de l'état de santé.



pour **LES PROFESSIONNELS
de la santé et du social, et/ou
LES ACTEURS ASSOCIATIFS**

Le suivi et l'accompagnement des
personnes auprès desquelles ils agissent.

COÛT DE L'APPEL



Le service est gratuit et ouvert à tous sans condition d'adhésion au Collectif Interassociatif Sur la Santé. Vous ne payez que le prix de la communication téléphonique :

- si vous appelez le numéro Azur 0 810 004 333 depuis un poste fixe, vous ne payez que le prix d'une communication locale.
- depuis les DOM-TOM, appelez le 01 53 62 40 30 qui peut être aussi une solution plus avantageuse si vous appelez d'un portable ou si vous avez un abonnement illimité.

(sous réserve des dispositions contractuelles propres à chaque opérateur)

SANTÉ INFO DROITS

Une action
mise en place par



LE COLLECTIF INTERASSOCIATIF SUR LA SANTÉ

Santé Info Droits est une ligne créée et mise en oeuvre par le Collectif Interassociatif Sur la Santé (CISS).

Le CISS regroupe des associations intervenant dans le champ de la santé, à partir des approches complémentaires de personnes malades et handicapées, de personnes âgées et retraitées, de consommateurs et de familles. Notre rôle est de défendre les usagers du système de santé en les informant sur leurs droits et en apportant appui et conseil à leurs représentants dans les instances de santé.

L'équipe d'écouterants de SANTÉ INFO DROITS est composée d'avocats, de travailleurs sociaux et de juristes spécialisés soumis au secret professionnel et bénéficiant de sessions régulières de formation en lien notamment avec les associations membres du CISS.

LES ACTIONS DU CISS SONT FINANCÉES PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Associations
membres
du CISS

ADMD - AFD - AFH - AFM - AFPric - AFVS - AIDES - Alliance du Cœur - Alliance Maladies Rares - ANDAR - APF - Autisme France - AVIAM - Epilepsie France - Familles Rurales - FFAAIR - FNAIR - FNAPSY - FNAR - FNATH - France Alzheimer - France Parkinson - La CSF - Le LIEN - Les Aînés Ruraux - Ligue Contre le Cancer - Médecins du Monde - ORGECO - SOS Hépatites - Transhépate - UAFLMV - UNAF - UNAFAM - UNAFTC - UNAPEI - UNRPA - Vaincre la Mucoviscidose - VMEH

Santé Info Droits est soutenu par

île de France



malakoff médéric



La diffusion de ce dépliant est assurée grâce au soutien de la société IDS Santé